

/BA
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°98-410 du 21 septembre 1998

Portant nomination de Monsieur Pascal
YAHA, en qualité de directeur de la
programmation et de la prospective.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la
République du Bénin ;

VU la proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle des
résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

VU le décret n° 98-280 du 12 juillet 1998 portant composition du
gouvernement ;

VU le décret n° 97-194 du 24 avril 1997 portant attributions, organisation et
fonctionnement du ministère de l'Environnement, de l'habitat et de
l'urbanisme ;

SUR proposition du ministre de l'Environnement, de l'habitat et de
l'urbanisme ;

LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 09 septembre 1998,

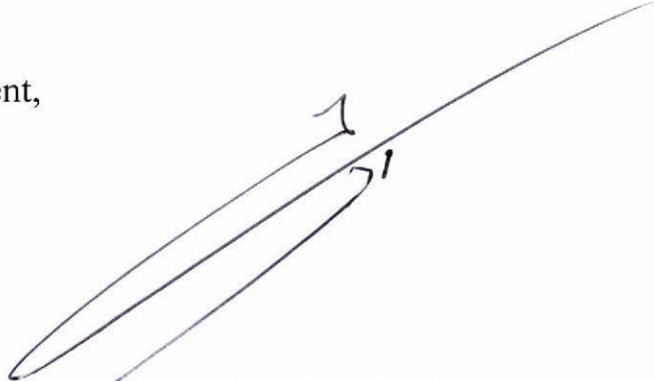
DECRETE :

Article 1er.- Monsieur Pascal YAHA est nommé directeur de la
programmation et de la prospective au Ministère de l'Environnement,
de l'habitat et de l'urbanisme.

Article 2.- Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 21 septembre 1998

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre de l'Environnement, de
l'habitat et de l'urbanisme



Sylvain Adékpédjou AKINDES

Le Ministre des Finances,



Abdoulaye BIO-TCHANE.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MEHU 4 MF 4 AUTRES
MINISTERES 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-
DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 INTERESSE 1 JORB 1.